

Accès à la rive confirmée à La Tourangelle

Le Tribunal cantonal confirme la servitude de passage le long du lac sur la propriété de la famille Labouchère

La décision ravit les défenseurs de l'accès aux rives. La Cour de droit administratif et public a rejeté le recours de la société La Tourangelle contre l'octroi d'une servitude de passage sur l'ensemble de son territoire longeant le lac. Ce droit de passage avait été exigé par le canton en contrepartie du renouvellement de la concession du port privé de cette propriété. «La décision est porteuse d'espoir pour un accès au lac plus large»,

estime **Victor von Wartburg**, de **l'association Rives Publiques**.

Cette décision ouvre en tout cas la possibilité à terme de créer un cheminement piétonnier public à cet endroit. Chose piquante, Catherine Labouchère habite le domaine de la Tourangelle, propriété de la société dont son mari est administrateur. La politicienne se refuse à tout commentaire avant d'avoir les considérants du jugement tombé mardi. Il faut reconnaître que l'affaire est d'autant plus sensible que Gland se prononcera en février sur le référendum «Halte à la confiscation des rives glandoises». La Tourangelle ne fait toutefois pas partie du secteur concerné par la votation. **R.E.**